# **Ordonnance de prévention : Mécanicien automobile**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Respecter les consignes de sécurité lors de l'utilisation des engins de levage
* Respecter les consignes incendie de l'entreprise
* Connaître l'emplacement des extincteurs
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des agents chimiques :

* Aérer, ventiler les locaux
* Changer les tenues de travail imprégnées de produits chimiques
* Fermer les récipients et les containers après chaque utilisation
* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Ne pas transvaser les produits chimiques dans des récipients non adaptés, non étiquetés
* Ne pas utiliser de solvants, diluants ou essence pour le lavage des mains
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Respecter les règles d'hygiène : ne pas manger, ne pas boire au poste de travail
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire

Protégez-vous des poussières :

* Mettre en route le système d'aspiration lors de chaque utilisation de machine, même de courte durée
* Ne pas utiliser la soufflette pour nettoyer le poste de travail
* Nettoyer à l'humide les surfaces empoussiérées

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition

Protégez-vous du bruit :

* Porter les protecteurs individuels contre le bruit (PICB) mis à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 21/08/2025